

## COMPTE RENDU SUCCINCT DU COMITÉ SYNDICAL DU SMT ARTOIS-GOHELLE DU 2 DÉCEMBRE 2014

Le mardi 2 décembre à 10h00, les membres du comité du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. Laurent DUPORGE, Président, M. Daniel DELCROIX, 2<sup>nd</sup> Vice-Président, à partir du point relatif à la répartition de la contribution financière des communautés d'agglomérations au SMT pour 2015.

Titulaires présents : M. Laurent DUPORGE ; M. Michel BOUCHEZ jusqu'au point relatif au bilan de la consultation des personnes publiques associées dans le cadre de l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains ; M. Bernard OGIEZ ; M. Jean-Luc DAUCHY ; M. Eugène BINAISSE jusqu'au point relatif à l'approbation de la convention d'objectifs avec l'AULAB pour l'année 2015 et attribution d'une subvention ; Mme Mauricette D'HERMY ; M. Alain WACHEUX à partir du point relatif à l'approbation du budget primitif pour l'exercice 2015 ; M. Daniel DELCROIX ; Mme Marguerite DEPRES-AUDEBERT à partir du point relatif à l'approbation du budget primitif pour l'exercice 2015 ; M. Philippe MILOSZYK ; Mme Janine PROOT jusqu'au point relatif à l'avenant n°30 à la convention d'exploitation déléguée du service public de transport urbain de voyageurs du SMT Artois-Gohelle - Ajustement des services P+R et de l'offre de la navette du Louvre.

Titulaires absents/excusés M. Jean-Paul DECOURCELLES ; M. François LEMAIRE ; M. Yvon LEJEUNE ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Philippe KEMEL ; M. Jean-Pierre CORBISEZ ; M. Jean HAJA ; M. Bernard CAILLIAU ; Mme Annick DUHAMEL.

Suppléants présents : Mme Naceira VINCENT ; Mme Samia GACI ; M. Alain MASSON ; Mme Sabine VAN HEGHE jusqu'au point relatif à l'acquisition auprès de la commune de Méricourt de la parcelle cadastrée AI n°317 ; M. Maurice LECOMTE ;

Suppléants absent(s)/excusés : M. Alain LHERBIER ; Mme Donata HOCHART ; M. Sylvain ROBERT ; M. Daniel KRUSZKA ; Mme Annie FLAMENT ; M. Charly MEHAIGNERY ; Mme Marine TONDELIER ; M. Nicolas COUSSEMENT ; Mme Ginette CHEMIN ; M. Didier HOLT ; M. Gaëtan VERDOUCQ ; M. René MARTIN ; M. Claude LEMAÎTRE ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. Marc KOPACZYK ; M. Jean-Paul SEULIN.

Pouvoirs / Représentations : M. François LEMAIRE représenté par Mme Naceira VINCENT ; M. Yvon LEJEUNE représenté par Mme Samia GACI ; M. Philippe KEMEL représenté par M. Alain MASSON ; M. Daniel MACIEJASZ représenté par M. Nicolas COUSSEMENT ; M. Jean-Pierre CORBISEZ représenté par Mme Sabine VAN HEGHE jusqu'au point relatif à l'acquisition auprès de la commune de Méricourt de la parcelle cadastrée AI n°317 ; M. Daniel DELCROIX représenté par M. Maurice LECOMTE jusqu'au point relatif à la répartition de la contribution financière des communautés d'agglomérations au SMT pour 2015.

Invité(s) Présent(s) : M. Sébastien CASARI, Directeur de Cabinet du président de la CALL ; M. Jean-Pierre QUARGNUL Directeur de Cabinet du président de la CAHC ; M. Ludovic FONCK, administration DGS de la CAHC ; Monsieur Gaston DROLEZ, DGS d'Artois Comm.

Secrétaire : M. Philippe MILOSZYK

Administration : H. MARBACH, G. DEPRET, E. JEANNE, H. LION, L. MAUDRICH, P. BARBELETTE, V. BABIC

## Le comité syndical,

- **A pris connaissance** du Relevé des décisions du Président et des délibérations du Bureau syndical ;
- **A pris connaissance** du compte rendu du comité syndical du 14 octobre 2014 (*document déposé sur table*) ;

1°) **Approuve**, après en avoir délibéré, par chapitre budgétaire, la décision modificative n°2 de l'exercice 2014, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au tableau annexé au présent compte rendu et **vote** les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés (011, 012, 013, 014, 040, 041, 042).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (14 voix) - n°121/2014

2°) **Fixe** comme suit, après en avoir délibéré, les taux de participation et montants des contributions des membres du SMT Artois-Gohelle :

	Niveau de participation 2015	Subvention 2015
Artois Comm	37,2%	2 634 771 €
CAHC	25,0%	1 768 088 €
CALL	37,8%	2 673 541 €
<b>Total subvention d'équilibre</b>	<b>100,0%</b>	<b>7 076 400 €</b>

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (14 voix) - n°122/2014

3°) **Approuve**, après en avoir délibéré, par section et par chapitre budgétaire, le budget primitif 2015, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au tableau annexé au présent compte rendu, pour un montant arrêté à 98 494 656,85 € et **vote** les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés (011, 012, 013, 014, 040, 041, 042).

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DE 15 VOIX POUR  
ET 1 ABSTENTION (*Mme DEPRez-AUDEBERT*) - n°123/2014

4°) **Vote**, après en avoir délibéré, la création des autorisations de programme suivantes :

Intitulé de l'autorisation de programme (AP)	AP (capacité d'engagement pluriannuelle, en €)	Montant des crédits de paiement (CP) (capacité de mandatement annuelle, en €)		
	Total AP proposé au vote le 02/12/2014	Décomposition par article comptable	CP 2015 proposés au vote le 02/12/2014	CP cumulés exercices suivants
Systèmes SAEIV Radio Billettique	990 525,32		387 103,54	603 421,78
		2031 - Etudes	387 103,54	603 421,78
Maîtrise d'œuvre générale BHNS	15 413 016,00		5 384 022,78	10 028 993,22
		2031 - Etudes	5 384 022,78	10 028 993,22

Et vote les ajustements des autorisations de programme suivantes :

Intitulé de l'autorisation de programme (AP)	AP (capacité d'engagement pluriannuelle, en €)		Montant des crédits de paiement (CP) (capacité de mandatement annuelle, en €)				
	Total AP voté	Total AP proposé au vote le 02/12/2014	Décomposition par article comptable	CP 2014		CP 2015 proposés au vote le 02/12/2014	CP cumulés exercices suivants
				CP 2014 votés	Réalisés prévisionnels 2014		
Nouveau siège du SMT	2 175 972,39	2 208 864,99		609 654,39	352 276,59	1 543 324,80	313 263,60
			2031 - Etudes	315 506,00	100 128,20	248 270,40	
			2115 - Acquisitions foncières terrains bâtis	277 258,07	235 258,07	42 000,00	
			2121 - Agencements et aménagements terrains	4 536,00	4 536,00		
			2135 - Installations générales - agencements - aménagements des constructions	7 778,48	7 778,48		
			2181 - Immobilisations corporelles - installations générales agencements aménagements divers	4 575,84	4 575,84		
			2313 - Constructions	0,00	0,00	1 253 054,40	313 263,60
Dépôt Quadraparc	20 868 066,04	20 937 206,46		3 812 036,44	72 048,00	3 602 557,74	17 262 600,72
			2031 - Etudes	2 603 636,44	72 048,00	2 832 733,32	582 600,72
			2111 - Acquisitions foncières terrains nus	1 208 400,00	0,00	769 824,42	
			2313 - Constructions				16 680 000,00
AMO BHNS	7 269 157,78	6 716 687,81		2 833 314,56	1 053 566,33	1 227 278,26	4 435 843,22
			2031 - AMO Planification	313 806,48	82 009,33	120 000,00	111 797,15
			2031 - AMO Finances	106 366,26	29 232,00	21 000,00	56 134,26
			2031 - AMO Fiscalité	24 769,16	16 062,00	7 325,00	1 382,16
			2031 - AMO Exploitation	300 000,00	0,00	0,00	0,00
			2031 - AMO Juridique	138 892,66	44 000,00	70 061,90	24 830,76
			2031 - AMO Technique	1 949 480,00	882 263,00	1 008 891,36	3 446 275,64

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (16 voix) - n°124/2014

5°) **Approuve**, après en avoir délibéré, le principe de l'exploitation du service public des transports urbains dans le cadre d'une Délégation de Service Public pour une durée envisagée de 7 ans, **approuve** le contenu des caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation annexé à la délibération, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au président d'en négocier les conditions précises, et **autorise** le président à engager la procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes et à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération, étant précisé que cette procédure s'inscrit dans le cadre des articles L 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (16 voix) - n°125/2014

6°) **Prend acte**, après en avoir délibéré, des avis et demandes des personnes publiques associées qui seront annexés au projet de Plan de Déplacements Urbains arrêté par délibération n°24/2014 du 13 février 2014, **approuve** les réponses et les précisions apportées à ces avis et demandes, **décide** de les annexer au projet de Plan de Déplacements Urbains arrêté par délibération n°24/2014 du 13 février 2014, de soumettre le Projet de Plan de Déplacements Urbains à enquête publique conformément à l'article L.1214-15 du Code des Transports, et **Autorise** Monsieur le Président à prendre tous les actes pour engager la procédure d'enquête publique et à signer tous documents dans le cadre de l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (16 voix) - n°126/2014

7°) **Approuve**, après en avoir délibéré, la réhabilitation du futur dépôt de bus ZAL Washington à Béthune, selon le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle annexés à la délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (15 voix) - n°127/2014

8°) **Autorise**, après en avoir délibéré, l'acquisition auprès de la commune de Méricourt de la parcelle cadastrée AI 317 d'une superficie totale de 3 276m<sup>2</sup> pour un montant total de 139 100,23 euros HT, auxquels s'adjoindront les frais d'actes à la charge du SMT Artois-Gohelle, et **autorise** Monsieur le Président du SMT Artois-Gohelle à signer tous les actes afférents à cette acquisition.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (15 voix) - n°128/2014

9°) **Approuve**, après en avoir délibéré, l'avenant n°30 à la convention d'exploitation déléguée du service public de transport urbain de voyageurs du SMT Artois-Gohelle - Ajustement des services P+R et de l'offre de la navette du Louvre, **autorise** le Président du SMT Artois-Gohelle à le signer et à prendre toutes mesures utiles pour son exécution, et **précise** que cet avenant n°30 entraîne une diminution de la contribution forfaitaire totale (2010-2016) de 285 058 euros HT (valeur avril 2010).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (14 voix) - n°129/2014

10°) **Approuve**, après en avoir délibéré, l'avenant n°3 à la convention sur l'acceptation des titres urbains sur le réseau TER du périmètre de transport urbain du SMT Artois Gohelle, **autorise** le Président du SMT Artois-Gohelle à le signer, **précise** que cet avenant reconduit les dispositions relatives à l'intégration tarifaire pour l'année 2015, telle qu'elles avaient été actées précédemment ;

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (13 voix) - n°130/2014

11°) **Autorise**, après en avoir délibéré, le Président du SMT Artois-Gohelle à signer ladite convention, **attribue** une subvention à l'AULAB pour l'année 2015 pour un montant de 270 000 € et **dit** que les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice considéré au chapitre 65, compte 6574.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DE 11 VOIX POUR  
ET 2 ABSTENTIONS - n°131/2014

*(Messieurs WACHEUX et COUSSEMENT ont indiqué ne pas souhaiter prendre part au vote et au débat en raison de leurs responsabilités au sein de l'AULAB)*

12°) **Approuve**, après en avoir délibéré, la convention relative au financement des travaux de réalisation d'un pont-rail situé sur la commune de Lens, à proximité du stade Bollaert, dans le cadre des nouveaux aménagements urbains de la ville, **autorise** le président du SMT Artois-Gohelle à signer ladite convention et à prendre toute mesure utile relative à son exécution, **précise** que ville de Lens et le SMT s'engagent à financer les travaux conduits par RFF au titre de la présente convention, selon la clé de répartition suivante:

Périmètre sous maîtrise d'ouvrage de RFF	Besoin de financement	Clé de répartition
	Montant en €HT courants	%
La ville de Lens	3 630 000 €	40,00 %
Le SMT	5 445 000 €	60,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>9 075 000 €</b>	<b>100,00 %</b>

La clé de répartition est valable pour la phase travaux couverte par la présente convention ainsi que pour le règlement de la soultte d'entretien ultérieur de l'ouvrage qui sera présentée après connaissance des dépenses réelles de réalisation des travaux, et qui est estimée à 368 664 € HT

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (12 voix) - n°132/2014

13°) **Approuve**, après en avoir délibéré, le règlement intérieur relatif à l'organisation et aux conditions de travail et **rappelle** que ce règlement s'applique à tous les agents du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle ainsi qu'aux personnes extérieures intervenant dans la structure, et qu'il est consultable par tous.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (12 voix) - n°133/2014

14°) **Décide**, après en avoir délibéré, d'attribuer la somme de 50€ par enfant jusqu'à l'âge de 14 ans aux agents du SMT Artois-Gohelle, **précise** qu'avec cette somme, les agents peuvent choisir un ou plusieurs jouets sur un catalogue qui leur est fourni, **rappelle** que la dépense engagée, soit 1300€ (50€ x 26 enfants) sera imputée au budget 2014 du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (12 voix) - n°134/2014

## Décision modificative n°2 de l'exercice 2014 - Syndicat Mixte des Transports en Commun Artois-Gohelle

## Dépenses

Section	Chapitre	Libellé chapitre	CO	DM2	Total	CO	DM2	Total	CO Réel et	DM2 Réel et	TOTAL (CO+DM2) Réel et Ordre
			Réel	Réel		Ordre	Ordre		Ordre	Ordre	
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0,00			0,00		0,00	0,00
	020	Dépenses imprévues			0,00			0,00		0,00	0,00
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,00	5 158 823,00	38 976,95	5 197 799,95	5 158 823,00	38 976,95	5 197 799,95
	041	Opérations patrimoniales			0,00	4 880 000,00		4 880 000,00	4 880 000,00	0,00	4 880 000,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	773 563,00	98 352,26	871 915,26			0,00	773 563,00	98 352,26	871 915,26
	20	Immobilisations incorporelles	15 036 269,25	-256 397,00	14 779 872,25			0,00	15 036 269,25	-256 397,00	14 779 872,25
	21	Immobilisations corporelles	8 950 809,78	-830 091,02	8 120 718,76			0,00	8 950 809,78	-830 091,02	8 120 718,76
	23	Immobilisations en cours	4 190 669,39	949 746,15	5 140 415,54			0,00	4 190 669,39	949 746,15	5 140 415,54
	27	Autres immobilisations financières	33 896 534,72	8 477 614,69	42 374 149,41			0,00	33 896 534,72	8 477 614,69	42 374 149,41
		<b>Somme :</b>	<b>62 847 846,14</b>	<b>8 439 225,08</b>	<b>71 287 071,22</b>	<b>10 038 823,00</b>	<b>38 976,95</b>	<b>10 077 799,95</b>	<b>72 886 669,14</b>	<b>8 478 202,03</b>	<b>81 364 871,17</b>
Fonctionnement	002	Résultat antérieur reporté			0,00			0,00		0,00	0,00
	011	Charges à caractère général	56 154 260,55	-92 376,84	56 061 883,71			0,00	56 154 260,55	-92 376,84	56 061 883,71
	012	Charges de personnel et frais assimilés	1 458 953,84		1 458 953,84			0,00	1 458 953,84	0,00	1 458 953,84
	014	Atténuation de produits	1 567 125,00		1 567 125,00			0,00	1 567 125,00	0,00	1 567 125,00
	022	Dépenses imprévues			0,00			0,00		0,00	0,00
	023	Virement à la section d'investissement			0,00	54 718 727,73	3 093 184,43	57 811 912,16	54 718 727,73	3 093 184,43	57 811 912,16
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont dotations aux amortissements)			0,00	4 592 499,33	4 144 351,00	8 736 850,33	4 592 499,33	4 144 351,00	8 736 850,33
	65	Autres charges de gestion courante	1 284 415,13	-332 800,00	951 615,13			0,00	1 284 415,13	-332 800,00	951 615,13
	66	Charges financières	16 913,22	5 338,70	22 251,92			0,00	16 913,22	5 338,70	22 251,92
	67	Charges exceptionnelles	35 450,00		35 450,00			0,00	35 450,00	0,00	35 450,00
	68	Dotations aux amortissements et aux provisions	305 000,00		305 000,00			0,00	305 000,00	0,00	305 000,00
		<b>Somme :</b>	<b>60 822 117,74</b>	<b>-419 838,14</b>	<b>60 402 279,60</b>	<b>59 311 227,06</b>	<b>7 237 535,43</b>	<b>66 548 762,49</b>	<b>120 133 344,80</b>	<b>6 817 697,29</b>	<b>126 951 042,09</b>
<b>Total général</b>			<b>123 669 963,88</b>	<b>8 019 386,94</b>	<b>131 689 350,82</b>	<b>69 350 050,06</b>	<b>7 276 512,38</b>	<b>76 626 562,44</b>	<b>193 020 013,94</b>	<b>15 295 899,32</b>	<b>208 315 913,26</b>

## Recettes

Section	Chapitre	Libellé chapitre	CO	DM2	Total	CO	DM2	Total	CO Réel et	DM2 Réel et	TOTAL (CO+DM2) Réel et Ordre
			Réel	Réel		Ordre	Ordre		Ordre	Ordre	
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0,00	7 284 784,00		7 284 784,00	7 284 784,00	0,00	7 284 784,00
	021	Virement de la section d'exploitation			0,00	54 718 727,73	3 093 184,43	57 811 912,16	54 718 727,73	3 093 184,43	57 811 912,16
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont amortissement des immobilisations)			0,00	4 592 499,33	4 144 351,00	8 736 850,33	4 592 499,33	4 144 351,00	8 736 850,33
	041	Opérations patrimoniales			0,00	4 880 000,00		4 880 000,00	4 880 000,00	0,00	4 880 000,00
	10	Dotations, fonds divers et réserves	500 000,00	-500 000,00	0,00			0,00	500 000,00	-500 000,00	0,00
	13	Subventions	6 300,00		6 300,00			0,00	6 300,00	0,00	6 300,00
	16	Emprunts et dettes assimilées			0,00			0,00		0,00	0,00
	20	Immobilisations incorporelles	24 358,08	3 707,60	28 065,68			0,00	24 358,08	3 707,60	28 065,68
	21	Immobilisations corporelles			0,00			0,00		0,00	0,00
	23	Immobilisations en cours		1 814 599,00	1 814 599,00			0,00		1 814 599,00	1 814 599,00
27	Autres immobilisations financières	880 000,00	-77 640,00	802 360,00			0,00	880 000,00	-77 640,00	802 360,00	
		<b>Somme :</b>	<b>1 410 658,08</b>	<b>1 240 666,60</b>	<b>2 651 324,68</b>	<b>71 476 011,06</b>	<b>7 237 535,43</b>	<b>78 713 546,49</b>	<b>72 886 669,14</b>	<b>8 478 202,03</b>	<b>81 364 871,17</b>
Fonctionnement	002	Résultat antérieur reporté			0,00	58 081 205,00		58 081 205,00	58 081 205,00	0,00	58 081 205,00
	013	Atténuations de charges		2 536,15	2 536,15			0,00		2 536,15	
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,00	5 158 823,00	38 976,95	5 197 799,95	5 158 823,00	38 976,95	5 197 799,95
	73	Produits issus de la fiscalité	42 402 670,00	6 754 401,00	49 157 071,00			0,00	42 402 670,00	6 754 401,00	49 157 071,00
	74	Subventions d'exploitation	13 996 590,00		13 996 590,00			0,00	13 996 590,00	0,00	13 996 590,00
	75	Autres produits de gestion courante			0,00			0,00		0,00	0,00
	76	Produits financiers			0,00			0,00		0,00	0,00
	77	Produits exceptionnels	494 056,80	24 319,34	518 376,14			0,00	494 056,80	24 319,34	518 376,14
	78	Reprises sur amortissements et provisions			0,00			0,00		0,00	0,00
		<b>Somme :</b>	<b>56 893 316,80</b>	<b>6 778 720,34</b>	<b>63 672 037,14</b>	<b>63 240 028,00</b>	<b>38 976,95</b>	<b>63 279 004,95</b>	<b>120 133 344,80</b>	<b>6 817 697,29</b>	<b>126 951 042,09</b>
<b>Total général</b>			<b>58 303 974,88</b>	<b>8 019 386,94</b>	<b>66 323 361,82</b>	<b>134 716 039,06</b>	<b>7 276 512,38</b>	<b>141 992 551,44</b>	<b>193 020 013,94</b>	<b>15 295 899,32</b>	<b>208 315 913,26</b>

Annexe n°2:

## Budget Primitif 2015 - Syndicat Mixte des Transports en Commun Artois-Gohelle

### Dépenses

Section	Chapitre	Libellé chapitre	BP	BP	BP Réel et Ordre
			Réel	Ordre	
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0,00
	020	Dépenses imprévues			0,00
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,00
	041	Opérations patrimoniales		3 000 000,00	3 000 000,00
	16	Emprunts et dettes assimilées			0,00
	20	Immobilisations incorporelles	16 563 029,70		16 563 029,70
	21	Immobilisations corporelles	6 019 641,04		6 019 641,04
	23	Immobilisations en cours	6 044 063,30		6 044 063,30
	27	Autres immobilisations financières			0,00
		<b>Somme :</b>	<b>28 626 734,04</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>31 626 734,04</b>

Fonctionnement	002	Résultat antérieur reporté			0,00
	011	Charges à caractère général	51 499 806,00		51 499 806,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	1 589 033,18		1 589 033,18
	014	Atténuation de produits	1 095 000,00		1 095 000,00
	022	Dépenses imprévues			0,00
	023	Virement à la section d'investissement		1 805 353,90	1 805 353,90
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont dotations aux amortissements)		3 778 457,00	3 778 457,00
	65	Autres charges de gestion courante	7 090 272,73		7 090 272,73
	66	Charges financières			0,00
	67	Charges exceptionnelles	10 000,00		10 000,00
	68	Dotations aux amortissements et aux provisions			0,00
		<b>Somme :</b>	<b>61 284 111,91</b>	<b>5 583 810,90</b>	<b>66 867 922,81</b>

<b>Total général</b>			<b>89 910 845,95</b>	<b>8 583 810,90</b>	<b>98 494 656,85</b>
----------------------	--	--	----------------------	---------------------	----------------------

### Recettes

Section	Chapitre	Libellé chapitre	BP	BP	BP Réel et Ordre
			Réel	Ordre	
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0,00
	021	Virement de la section d'exploitation		1 805 353,90	1 805 353,90
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont amortissement des immobilisations)		3 778 457,00	3 778 457,00
	041	Opérations patrimoniales		3 000 000,00	3 000 000,00
	10	Dotations, fonds divers et réserves			0,00
	13	Subventions			0,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	21 235 553,51		21 235 553,51
	21	Immobilisations corporelles			0,00
	23	Immobilisations en cours			0,00
27	Autres immobilisations financières	1 807 369,63		1 807 369,63	
		<b>Somme :</b>	<b>23 042 923,14</b>	<b>8 583 810,90</b>	<b>31 626 734,04</b>

Fonctionnement	002	Résultat antérieur reporté			0,00
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,00
	73	Produits issus de la fiscalité	51 637 858,00		51 637 858,00
	74	Subventions d'exploitation	15 230 064,81		15 230 064,81
	75	Autres produits de gestion courante			0,00
	76	Produits financiers			0,00
	77	Produits exceptionnels			0,00
	78	Reprises sur amortissements et provisions			0,00
		<b>Somme :</b>	<b>66 867 922,81</b>	<b>0,00</b>	<b>66 867 922,81</b>

<b>Total général</b>			<b>89 910 845,95</b>	<b>8 583 810,90</b>	<b>98 494 656,85</b>
----------------------	--	--	----------------------	---------------------	----------------------